

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI **RÉF #501**

Job Title / Designation de l'emploi	Salary Group Groupe	Affiliation Affiliation syndicale	Job Title No. Code numérique
TECHNICIEN DE TELEVISION- TRANSMISSION DE SIGNAUX JE	10	STARF	
Organizational Component / Service TELEVISION FRANÇAISE			
Function / Fonction Chargé de déterminer, de préparer, de transporter, d'installer, de régler, d'opérer et de démonter un ensemble d'équipements techniques (tels que micro-ondes, satellite, aiguillage, audio, intercom, contrôle d'images (bcc), systèmes RF (radio fréquence)) pour la transmission des signaux audio-vidéo lors de la couverture des éléments d'émissions ou d'émissions, de coordonner les installations et les vérifications des équipements sous son contrôle; et de procéder au montage, s'il y a lieu.			
Description of Duties / Description des tâches			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Détermine, prépare, transporte, installe, règle, opère et démonte, selon les besoins de production, un ensemble d'équipements techniques (tels que micro-ondes, satellite, aiguillage, audio, intercom, contrôle d'images (bcc), systèmes RF (radio fréquence)); en assure l'entretien, le fonctionnement, la propreté et la sécurité. 2. Établit les moyens de communication relatifs à l'envoi et à la réception des signaux, effectue les tests techniques et maintient les contacts nécessaires avec les personnes désignées pour assurer l'acheminement de ces signaux. 3. Coordonne et effectue, en collaboration avec les personnes désignées, les vérifications lors des essais d'acheminement des signaux audio-vidéo; effectue les ajustements et les réglages nécessaires afin d'obtenir la meilleure qualité technique. 4. Analyse et applique les plans et schémas techniques. 5. S'assure que les installations et les équipements sont sécuritaires et que les mesures de sécurité sont respectées. 6. Coordonne et guide le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique. 7. Effectue, selon les besoins de production, le montage des émissions ou des éléments d'émissions et fait fonctionner l'équipement auxiliaire. 8. Consulte et conseille le personnel de production et technique au sujet des meilleurs moyens pour la transmission des signaux audio-vidéo et du montage d'émissions ou des éléments d'émissions afin de répondre aux exigences de la production; avise du temps nécessaire aux installations et aux montages. 9. Effectue le repérage et détermine le meilleur emplacement pour l'installation de l'équipement micro-ondes, satellite, technique et autres requis pour la couverture d'émissions ou des éléments d'émissions. 10. Discute avec les responsables ou les propriétaires des lieux ou des édifices afin d'obtenir les autorisations pour l'installation des équipements près ou sur les lieux de production. 11. Prévoit et s'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; maintient un inventaire de pièces, de modules, d'équipements et d'équipements de rechange; s'assure du renouvellement des stocks. 12. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées. 13. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies. 14. Évalue, au besoin, l'équipement technique et rédige un rapport concernant la performance de celui-ci. 15. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production 16. Transporte le personnel sur les lieux de tournage, selon les besoins de la production. 17. Participe, au besoin, à la révision ou à l'élaboration des méthodes d'exploitation et des normes techniques. 18. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés. 19. Rapporte tout bris ou défektivité des équipements ou du matériel aux personnes concernées. 20. Prévoit et vérifie, lors de voyages à l'extérieur du Canada, que le carnet de douanes, nécessaire au transport des équipements, est complet et à jour et s'assure qu'il soit contrôlé et accepté par les services douaniers appropriés; prend les mesures nécessaires auprès des personnes concernées pour le renouvellement. 			

Job Title / Designation de l'emploi TECHNICIEN DE TELEVISION- TRANSMISSION DE SIGNAUX JE	Salary Group Groupe 10	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
<p>21. Conduit tout type de véhicule requis pour les déplacements ou l'exécution des tâches dont le permis de conduire pertinent est exigé; en assure l'entretien courant et la propreté; tient à jour le cahier de bord. Doit se conformer à toutes les exigences et les réglementations pertinentes en vigueur, en fonction du permis exigé, selon les provinces ou pays.</p> <p>22. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</p> <p>23. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</p> <p>24. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</p>			
Relationships / Relations de travail			
<p>A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.</p> <p>B. S / O</p> <p>C. Entretient des relations internes et externes.</p>			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes
Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience
Cinq (5) ans sont requis pour maîtriser les habiletés et les connaissances compte tenu de la diversité des tâches (aiguillage, montage, etc.).
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation